Image not found or type unknown

Usufruit et placement Ehpad...

Par **WEIDER**, le **21/08/2018** à **09:21**

Bonjour,

Pouvez vous s'il vous plait me renseigner par rapport à mon interrogation ? D'avance mille merci à vous.

J'ai hérité de la maison de mon père après son décès en 2004. Ma mère à un droit d'usufruit sur cette maison.
Dans les semaines qui viennent, ma mère va être placée en Ehpad, elle à 91 ans et s'ouvre d'Alzheimer.

Question : Est ce que ce droit d'Usufruit est toujours valide dans cette situation, sachant qu'hélas, elle ne pourra jamais plus revenir chez elle ?!
Autrement dit, est ce que je peux envisager la vente de cette maison ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **fabrice58**, le **21/08/2018** à **09:32**

ce droit d'Usufruit est toujours valide dans cette situation.
Vous ne pouvez pas envisager la vente de cette maison sans son accord.

cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés